



Assemblée Générale

Session extraordinaire d'urgence : Moyen-Orient y compris la question de la Palestine

New York, le 17 juin 2025

Déclaration de la Suisse lue par
Pascale Baeriswyl Représentante permanente de la Suisse auprès des Nations unies

Monsieur le Président,
Excellences,

Nous reprenons cette 10^{ème} session extraordinaire aujourd'hui alors que l'escalade entre Israël et l'Iran se poursuit et aggrave l'instabilité régionale. La Suisse est profondément préoccupée par ces développements et condamne tout recours à la force contraire au droit international, y compris à la Charte des Nations Unies. Alors que des victimes civiles sont rapportées, elle appelle les parties au strict respect du droit international humanitaire, notamment à la protection des civils, et à faire preuve de la plus grande retenue. Le retour à la voie du dialogue est urgent.

Parallèlement, les souffrances humaines au Proche-Orient, en particulier dans la bande de Gaza, restent insupportables. Il faut y mettre fin sans plus attendre.

C'est pourquoi nous avons soutenu la résolution adoptée par cette Assemblée jeudi passé et demandons sa mise en œuvre immédiate.

En effet, la situation humanitaire ne cesse de s'aggraver à Gaza, où la population est confrontée à un risque critique de famine.



Par cette nouvelle résolution, une très grande majorité des Etats-membres de l'ONU a rappelé son exigence d'un accès humanitaire sûr, rapide, durable et sans entrave à tous les civils dans le besoin à Gaza, un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent ainsi que la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas.

La Suisse condamne fermement toute violation du droit international humanitaire. Dès le 7 octobre 2023, la Suisse a condamné les actes de terreur ainsi que la prise et la détention d'otages par le Hamas. Nous nous félicitons que la résolution comprenne une condamnation explicite des attaques à l'encontre des civils, y compris les actes de terrorisme et les attaques indiscriminées.

Le principe de distinction ancré dans le droit international humanitaire exige que les civils soient en tout temps protégés des effets des conflits armés. Il couvre notamment l'interdiction des attaques indiscriminées ainsi que l'usage de la présence de civils pour éviter qu'un objectif militaire ne devienne la cible d'une attaque.

La Suisse rappelle que toutes les parties sont en toutes circonstances tenues de respecter leurs obligations en vertu du droit international, en particulier du droit international humanitaire, même en l'absence de réciprocité. En tant que Puissance occupante et conformément aux Conventions de Genève, Israël porte une responsabilité particulière pour la protection des civils.

La Suisse rappelle aussi que les droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité et à la dignité humaine, doivent être strictement respectés, y compris en période de conflit armé.

La Suisse se félicite que la résolution mette un accent particulier sur l'obligation de protéger le personnel humanitaire, y compris le personnel national et recruté localement, comme le rappelle la résolution 2730 du Conseil de sécurité. Nous avons



exprimé à plusieurs reprises notre consternation face aux nombreuses attaques contre les humanitaires ainsi que contre les convois ou les infrastructures humanitaires à Gaza. Nous condamnons toute attaque de ce type, y compris par Israël.

Enfin, la Suisse accueille positivement l'accent que la résolution met sur la situation alarmante en Cisjordanie et les violations qui ont lieu dans ce contexte.

Monsieur le Président,

La Suisse réaffirme son attachement à une paix juste et durable dans la région, fondée sur la solution à deux Etats et le droit international.

Cette solution reste la seule option possible pour Israéliens et Palestiniens de vivre côte-à-côte en paix, en sécurité et dans la dignité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux paramètres convenus au niveau international.

Ainsi, nous regrettons que la Conférence pour le *règlement pacifique de la question de Palestine la mise en œuvre de la solution des deux États* ait dû être reportée à la lumière des développements régionaux. Nous soutenons sa tenue à une date prochaine.

En attendant, la Suisse exhorte tous les acteurs à utiliser les canaux diplomatiques existants et à s'engager de manière constructive pour contribuer à la désescalade régionale ainsi qu'au Proche-Orient et ainsi prévenir des conséquences dévastatrices encore plus graves.

La Suisse, y compris à travers ses bons offices, reste à disposition pour appuyer tout effort en ce sens.



Je vous remercie.

UNOFFICIAL TRANSLATION

Mr. President,

Excellencies,

We resume this 10th emergency special session today as the escalation between Israel and Iran continues and exacerbates regional instability. Switzerland is deeply concerned about these developments and condemns any use of force contrary to international law, including the Charter of the United Nations. Against the backdrop of reports of civilian casualties, we call on the parties to strictly respect international humanitarian law, in particular the protection of civilians, and to exercise the utmost restraint. A return to the path of dialogue is urgent.

At the same time, the human suffering in the Middle East, particularly in the Gaza Strip, remains unbearable. It must be brought to an end without further delay. That is why we supported the resolution adopted by this Assembly last Thursday and call for its immediate implementation.

The humanitarian situation in Gaza continues to deteriorate, with the population facing a critical risk of famine. With this new resolution, a very large majority of UN member states have reiterated their demand for safe, rapid, sustainable and unimpeded humanitarian access to all civilians in need in Gaza, an immediate, unconditional and permanent ceasefire, and the immediate and unconditional release of all hostages held by Hamas.

Switzerland strongly condemns any violation of international humanitarian law. Since October 7, 2023, Switzerland has condemned the acts of terror and the taking and detention of hostages by Hamas. We welcome the fact that the resolution includes



an explicit condemnation of attacks against civilians, including acts of terrorism and indiscriminate attacks.

The principle of distinction enshrined in international humanitarian law requires that civilians be protected at all times from the effects of armed conflict. This includes the prohibition of indiscriminate attacks and the use of civilians to prevent a military objective from becoming the target of an attack.

Switzerland recalls that all parties are required in all circumstances to comply with their obligations under international law, in particular international humanitarian law, even in the absence of reciprocity. As an occupying power and in accordance with the Geneva Conventions, Israel bears a special responsibility for the protection of civilians.

Switzerland also recalls that human rights, in particular the right to life, integrity and human dignity, must be strictly respected, including in times of armed conflict.

Switzerland welcomes the fact that the resolution places particular emphasis on the obligation to protect humanitarian personnel, including national and locally recruited personnel, as recalled in Security Council Resolution 2730. We have repeatedly expressed our dismay at the numerous attacks against humanitarian workers and humanitarian convoys and infrastructure in Gaza. We condemn all such attacks, including those carried out by Israel.

Finally, Switzerland welcomes the emphasis placed in the resolution on the alarming situation in the West Bank and the violations taking place in this context.

Mr. President,

Switzerland reaffirms its commitment to a just and lasting peace in the region, based on the two-state solution and international law. This solution remains the only option



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

for Israelis and Palestinians to live side by side in peace, security, and dignity, within secure and recognized borders, in accordance with international law and internationally agreed parameters.

We therefore regret that the Conference on the Peaceful Settlement of the Question of Palestine and the Implementation of the Two-State Solution had to be postponed in light of regional developments. We support its holding on a future date.

In the meantime, Switzerland urges all actors to use existing diplomatic channels and engage constructively to contribute to regional de-escalation and in the Middle East, to prevent even more devastating consequences.

Switzerland, including through its good offices, remains available to support any efforts in this direction.

Thank you.